

La modification (002) vise à répondre aux questions de l'industrie ci-dessous.

Question 1

Veillez confirmer que les rainures ne sont pas une exigence.

Réponse 1

Les rainures partielles ne sont PAS une exigence obligatoire et ne seront pas prises en compte dans l'évaluation.

Question 2

Veillez confirmer si un cordon d'alimentation de 9 pieds est acceptable.

Réponse 2

Un cordon d'alimentation de 9 pieds est acceptable selon l'AMA.

Question 2

Selon l'AMA E60PQ-140003, Annexe A, Section 3.10.3.2, *Finis*, les panneaux d'intimité doivent être revêtus de tissu ou de stratifié haute pression ou basse pression. Il n'y a aucune exigence relative à la caractéristique des rainures partielles.

Le gouvernement du Canada accepterait-il les produits dotés de panneaux en tissu ou en stratifié tels qu'ils sont énumérés dans l'arrangement en matière d'approvisionnement sans la caractéristique des rainures partielles?

Réponse 2

Oui, le gouvernement du Canada accepterait-il les produits dotés de panneaux en tissu ou en stratifié tels qu'ils sont énumérés dans l'arrangement en matière d'approvisionnement sans la caractéristique des rainures partielles.

Les rainures partielles sont des articles souhaitables. Les articles souhaitables ne feront pas partie de l'évaluation.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES